

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

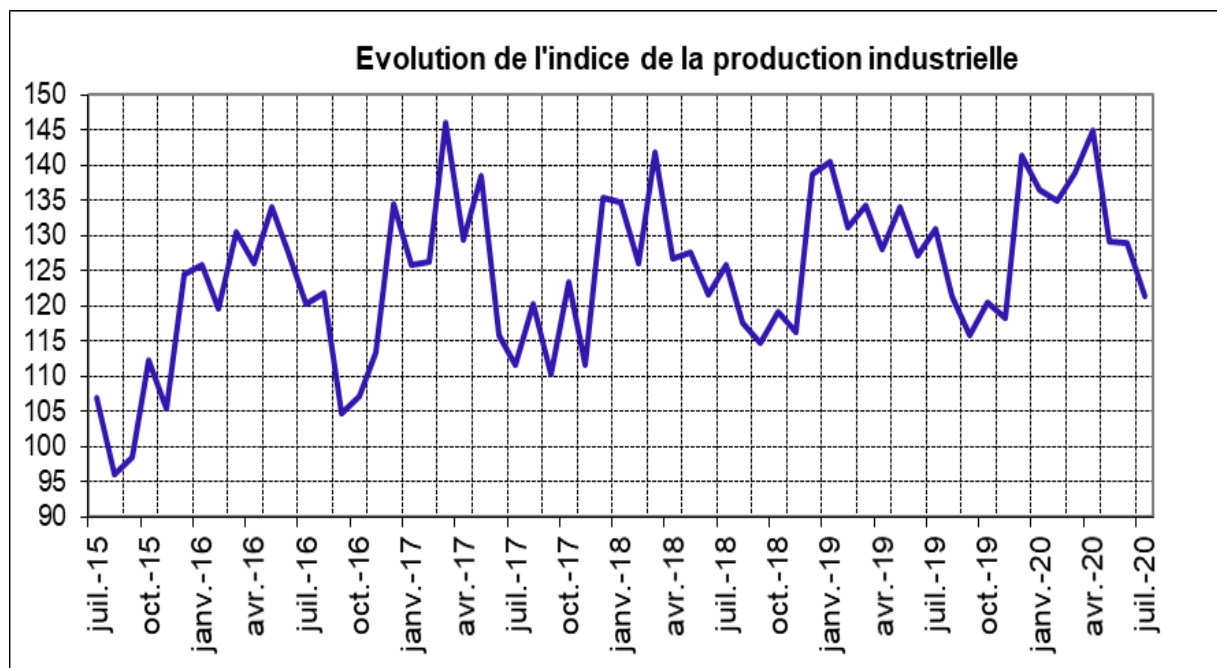
(Base 100 en 2006)

Juillet 2020

Depuis janvier 2008, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publie cette note mensuelle de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), diffusée concomitamment avec celle trimestrielle pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations mensuelles sur l'activité industrielle du Sénégal. L'indice, base 100 en 2006, couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, les industries du bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction¹ et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération constante par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Une régression de l'activité de production industrielle

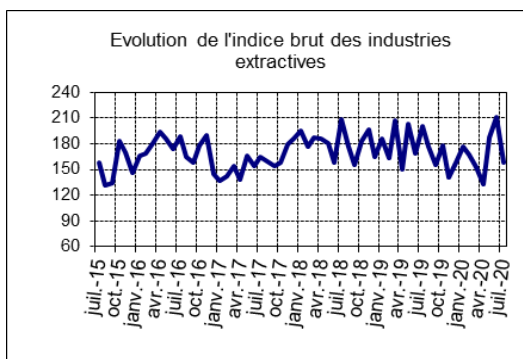
L'activité industrielle est marquée, au mois de juillet 2020, par une chute de 5,8% de la production comparativement au mois précédent. Cette situation est imputable aux contreperformances notées dans les industries extractives, alimentaires, mécaniques, des matériaux de construction ainsi que dans les industries chimiques. Cependant, il est observé un relèvement de l'activité des industries du papier et du carton et de production d'énergie. Par rapport au mois de juillet 2019, la production industrielle a également fléchi de 7,2%. La production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est en revanche relevée de 0,9% comparée à celle de la période correspondante de l'année précédente.



¹Le suivi de la production des industries des matériaux de construction se rapporte aux unités qui ont démarré leurs activités avant 2006 (année de base des indices).

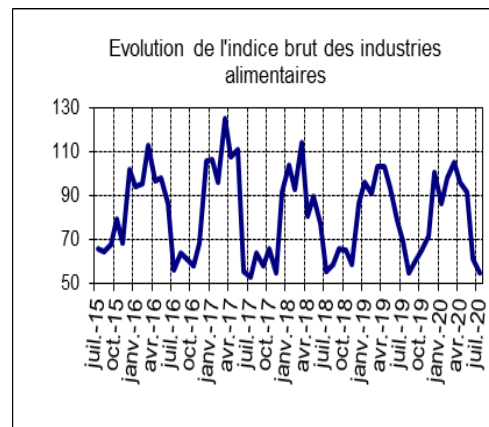
Industries extractives : une baisse de l'activité de production

Au mois de juillet 2020, la production des industries extractives s'est contractée de 25,4% en variation mensuelle. Ce résultat est imputable à la contreperformance de l'activité dans les différentes sous-branches. Sur un an, la production des industries extractives s'est aussi rétrécie de 21,5%. De même, la production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est repliée de 7,2% en référence à celle de la période correspondante de l'année précédente.



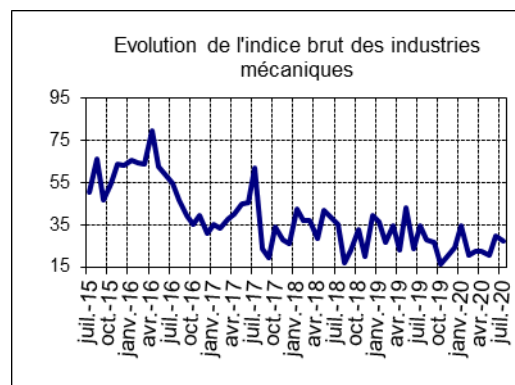
Industries alimentaires : une réduction de l'activité de production

Comparativement à celle du mois précédent, la production des industries alimentaires s'est réduite de 10,6% en rythme mensuel. Ce recul est principalement dû à la chute de l'activité de fabrication de corps gras (-72,2%) ainsi qu'à l'absence de fabrication de sucre, et de confiserie, chocolaterie. En référence à celle de juillet 2019, la production des industries alimentaires a également reculé (-20,6%). Aussi, le cumul sur les sept premiers mois de 2020 s'est-il replié de 6,6% comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente.



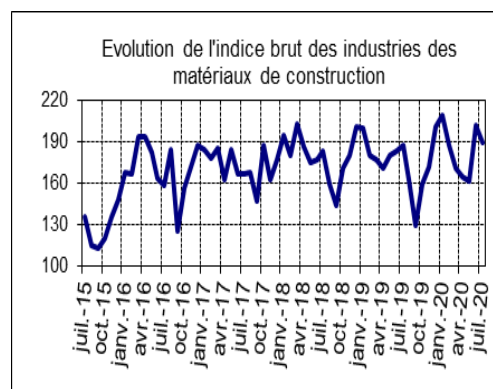
Industries mécaniques : un recul de l'activité de production

Au mois de juillet 2019, l'activité des industries mécaniques s'est réduite de 9,7% en rythme mensuel. Cette évolution est en relation avec le repli de l'activité de fabrication d'autres ouvrages en métaux (-15,4%) et des produits de la sidérurgique (-1,8%). Sur un an, la production des industries mécaniques a fléchi de 21,5%. La production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est repliée de 20,2%.



Industries des matériaux de construction : une diminution de l'activité de production

La production des industries des matériaux de construction a diminué de 5,8% en rythme mensuel, sous effet essentiellement de la baisse de la production de ciment. En revanche, elle s'est redressée de 1,5% relativement à la production de juillet 2019. De même, la production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est renforcée de 0,5% comparativement à celle de la période correspondante de l'année précédente.



Industries chimiques : un repli de l'activité de production

Sur un mois, la production des industries chimiques s'est repliée de 5,6% sous l'effet principalement de la réduction de l'activité de

fabrication de savons, détergents et produits d'entretien (-54,5%), du raffinage pétrolier (-18,6%) et des produits chimiques de base (-15,1%).

En comparaison à celle de juillet 2019, l'activité de production des industries chimiques s'est aussi contractée de 11,7%. La production totale au cours des sept premiers mois de 2020 a en revanche crû de 8,1% par rapport à celle de la période correspondante de l'année précédente.

Industries du papier et du carton : une bonne tenue de l'activité de production

La production des industries du papier et du carton s'est consolidée de 10,9% entre juin et juillet

2020. Le relèvement de la production de sacs en papier a favorisé la hausse notée dans cette branche.

Sur un an, la production des industries du papier et du carton s'est également rehaussée (+24,6%). Le cumul sur les sept premiers mois de 2020 a aussi augmenté de 4,4% comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente.

Industries de production d'énergie : un accroissement de l'activité de production

En juillet 2020, la production d'énergie a progressé de 3,3% en rythme mensuel. La bonification de l'activité

de production et de distribution d'électricité (+4,2%) et de captage, de traitement et distribution d'eau (+1,8%) a favorisé la hausse notée dans ce secteur. En référence à celle de juillet 2019, la production d'énergie s'est aussi renforcée de 4,9%. La production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est également redressée (+7,0%) relativement à celle de la période correspondante de l'année précédente.

Industries textiles et du cuir : une absence de production

Au mois de juillet 2020, il est observé un arrêt de la production des industries

textiles et du cuir en liaison avec le cycle de production du coton. La production totale au cours des sept premiers mois de 2020 s'est accrue de 14,5% par rapport à celle de la période correspondante de l'année précédente.

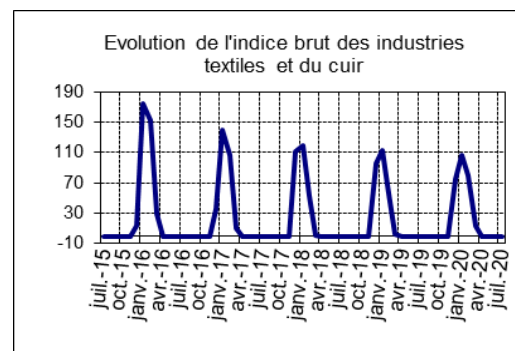
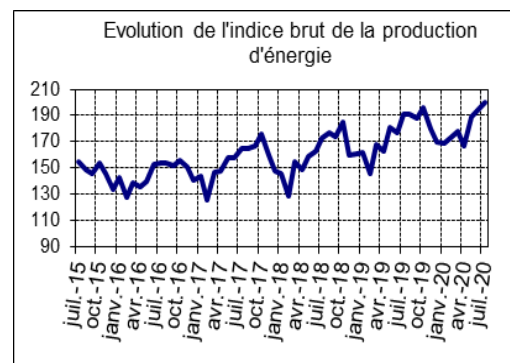
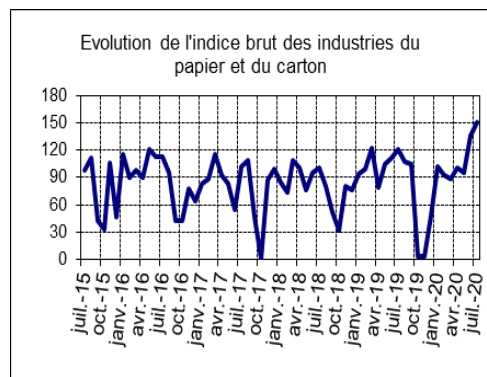
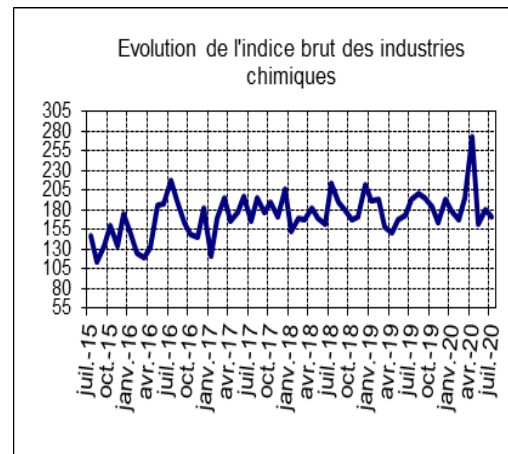


TABLEAU 1 : INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100 EN 2006

	Pond.	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	jan-20	fév-20	mars-20	avril-20	mai-20	juin-20	juil-20	juil.20/ juin.20	juil.20/ juil. 19	7 mois 2020 / 7 mois 2019
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	200,8	177,2	155,6	178,5	141,1	157,6	177,1	167,8	152,4	132,6	187,6	211,5	157,7	-25,4	-21,5	-7,2
Extraction de phosphate	16	315,8	281,6	283,5	327,8	247,3	267,4	243,7	209,2	229,3	191,1	321,8	341,9	267,5	-21,8	-15,3	-10,4
Extraction de pierre, de sables et d'argiles	12	125,6	74,8	13,2	23,1	18,3	15,9	108,6	125,9	64,1	42,0	69,0	108,8	52,5	-51,8	-58,2	-6,8
Extraction ou production de sel et de natron	15	138,3	147,6	132,7	143,3	125,8	153,5	160,8	157,0	140,7	142,5	139,3	154,5	124,7	-19,3	-9,8	-0,6
INDUSTRIES ALIMENTAIRES	408	68,6	54,7	60,4	64,7	71,4	100,7	86,1	97,5	104,7	95,7	91,4	61,0	54,5	-10,6	-20,6	-6,6
Transformation et conservation de poissons, crustacées et mollusques	41	48,0	46,6	23,5	54,9	21,6	28,7	26,5	31,2	24,7	12,4	11,0	14,6	13,9	-4,9	-71,0	-57,5
Fabrication de corps gras	48	24,6	24,1	11,7	12,0	17,3	8,2	9,8	7,0	5,4	-	4,6	1,7	0,5	-72,2	-98,1	-79,6
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	152,8	79,5	102,3	81,9	90,9	109,1	93,3	95,8	102,1	89,7	96,0	99,9	82,9	-17,0	-45,7	-12,6
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	63,2	64,4	52,9	79,2	126,3	64,2	83,8	73,0	63,3	53,0	68,0	54,5	61,9	13,6	-2,0	-15,6
Confiserie, chocolaterie	12	-	181,3	153,2	203,7	212,1	178,6	173,3	207,3	148,8	153,8	147,3	195,4	-	-100,0	-	-22,1
Fabrication de sucre	111	-	-	-	-	37,5	161,2	106,8	150,6	151,7	165,6	157,6	13,3	-	-100,0	-	2,7
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	86,8	104,5	147,9	159,6	103,4	128,3	122,9	156,1	256,7	181,1	64,8	125,6	136,7	8,8	57,5	1,5
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	199,4	187,3	206,1	210,2	207,3	148,2	207,4	185,1	225,5	211,5	207,3	208,4	223,1	7,0	11,9	19,0
Fabrication de produits laitiers et de glaces	18	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	0,0	0,0	0,0
Fabrication de boissons	36	111,4	73,9	87,7	102,7	84,6	69,2	86,7	64,2	86,1	28,9	39,6	87,5	135,3	54,6	21,5	-4,1
Fabrication de produits à base de tabac	18	75,3	21,4	64,2	87,0	107,8	100,3	23,6	38,8	21,6	24,4	29,3	39,0	37,7	-3,3	-50,0	-39,7
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	16	-	-	-	-	-	75,0	105,9	79,0	12,9	-	-	-	-	-	-	14,5
Egrenage de coton	13	-	-	-	-	-	91,5	129,4	96,5	15,8	-	-	-	-	-	-	14,5
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	121,0	107,9	105,4	2,7	2,7	48,0	101,9	92,6	88,4	100,6	95,1	135,9	150,7	10,9	24,6	4,4
INDUSTRIES CHIMIQUES	171	193,0	201,3	195,0	184,3	164,6	193,8	178,7	167,5	195,3	272,2	162,1	180,4	170,3	-5,6	-11,7	8,1
Raffinage pétrolier	47	102,5	176,9	105,5	125,0	72,1	192,3	186,1	110,1	146,6	111,0	130,6	128,4	104,5	-18,6	2,0	-9,5
Fabrication de produits chimiques de base	49	401,7	371,5	339,0	344,5	299,6	350,4	299,3	388,7	411,9	235,6	318,3	391,3	332,1	-15,1	-17,3	4,4
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	222,8	209,6	402,8	244,8	307,4	96,8	173,2	18,9	92,1	1 322,6	73,8	44,4	192,7	334,2	-13,5	76,7
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	14,0	5,2	9,5	9,5	9,9	16,6	6,9	9,9	16,9	11,1	34,8	36,2	16,5	-54,5	17,5	43,1
Fabrication de peinture et vernis	10	48,8	40,1	40,7	33,7	47,3	35,6	43,1	38,0	48,5	34,3	39,8	38,9	45,7	17,3	-6,4	-7,8
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	70,2	52,4	76,2	81,0	75,9	81,3	64,1	65,4	68,1	60,4	43,9	90,6	75,0	-17,2	6,9	-8,3
Fabrication de produits en matières plastiques	13	153,5	148,9	155,1	163,9	172,2	218,0	148,2	167,0	170,9	162,0	166,2	163,4	162,1	-0,8	5,5	-2,5
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	186,8	162,7	129,9	159,1	172,0	201,0	208,5	187,1	171,1	164,8	161,1	201,3	189,6	-5,8	1,5	0,5
INDUSTRIES MECANIQUES	28	34,3	27,9	26,3	16,3	20,5	24,2	34,3	20,4	22,2	22,1	20,6	29,8	26,9	-9,7	-21,5	-20,2
Produits de la sidérurgie	9	47,9	33,3	26,3	22,2	20,9	14,0	52,9	22,4	18,2	29,8	21,4	37,5	36,9	-1,8	-23,0	3,6
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	62,8	57,8	60,4	30,6	46,7	67,4	51,0	41,5	55,7	42,0	44,9	52,0	44,0	-15,4	-30,0	-34,0
Fabrication de machines et matériels électriques	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ENERGIE	141	190,7	190,9	187,7	195,8	180,1	169,9	169,1	172,9	178,2	166,9	189,4	193,6	200,0	3,3	4,9	7,0
Production et distribution d'électricité	82	209,4	210,2	208,9	220,3	191,0	174,5	166,8	182,4	182,2	166,8	202,0	212,0	220,9	4,2	5,5	7,2
Captage, traitement et distribution d'eau	59	164,8	164,1	158,2	161,7	165,1	163,4	172,2	159,7	172,6	167,2	172,0	168,0	171,0	1,8	3,8	6,6
INDICE D'ENSEMBLE	1000	130,9	121,3	115,8	120,6	118,3	141,3	136,4	134,8	138,9	144,9	129,2	128,9	121,4	-5,8	-7,2	0,9

Source : ANSD/DSC/BEC

TABLEAU 2 : PRINCIPALES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES EN QUANTITE

Produits	2019						2020						
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.
Phosphates (000) tonnes	157,0	140,0	141,0	163,0	123	133	121	104,00	114,00	95,00	160,00	170,00	133,00
Phosphates de chaux (000) tonnes	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,32	0,06	0,06	0,05	0,06	0,07	0,01
Attapulгите (000) tonnes	23,9	13,7	0,0	0,0	0,0	0,0	21,2	26,00	10,21	6,69	13,42	21,52	8,79
Sel marin iode (000) tonnes	22,9	24,4	22,0	23,7	20,8	25,4	26,6	25,98	23,28	23,58	23,05	25,56	20,64
Huile brute (000) tonnes	3,7	3,8	1,8	1,9	1,7	0,8	0,8	0,78	0,61	0,00	0,00	0,26	0,07
Huile raffinée (000) tonnes	0,09	0,00	0,00	0,00	0,7	0,4	0,6	0,23	0,18	0,00	0,55	0,00	0,00
Farine de poisson (000) tonnes	0,22	0,17	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00
Farine de blé (000) tonnes	34,1	14,5	20,5	17,0	18,5	22,5	18,5	19,25	19,57	16,23	17,72	17,88	15,24
Sucre en morceaux (000) tonnes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	1,09	1,27	0,00	0,00
Sucre cristallisé (000) tonnes	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	24,6	16,3	22,98	23,14	22,60	20,94	2,03	0,00
Produits pétroliers (000) tonnes	58,4	95,0	63,1	69,5	38,0	100,4	102,1	57,69	80,76	60,57	67,20	64,93	59,28
Savon de ménage (000) tonnes	0,5	0,0	0,2	0,2	0,3	0,6	0,1	0,26	0,65	0,33	1,62	1,70	0,62
Engrais (000) tonnes	18,3	11,2	11,2	7,7	0,0	9,5	22,2	22,23	25,11	0,11	14,48	33,92	20,90
Ciment (000) tonnes	469,6	409,0	326,6	400,1	432,4	505,5	524,3	470,46	430,09	414,36	404,96	506,07	476,66
Electricité (000) mwh	413,4	415,0	412,4	434,9	377,0	344,5	329,4	360,10	359,73	329,25	398,71	418,62	436,10
Eau potable (000 000) m ³	17,8	17,7	17,1	17,4	17,8	17,6	18,6	17,23	18,62	18,03	18,56	18,13	18,45
Acide phosphorique (000) tonnes	55,1	55,2	49,6	53,2	51,3	52,9	34,5	49,85	51,68	40,26	43,63	41,53	41,18
Coton fibre (000) tonnes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,7	2,6	1,83	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Graines de coton (000) tonnes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,3	1,4	2,13	1,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Bières (000) hls	15,1	12,0	9,4	11,9	10,8	11,1	13,3	8,89	9,77	6,29	2,71	9,50	9,55
Boissons gazeuses (000) hls	56,1	34,1	46,8	53,4	42,5	30,4	41,5	30,56	45,25	9,66	20,36	44,73	77,68
Cigarettes (000 000) paquets	7,0	2,0	6,0	8,1	10,0	9,3	2,2	3,61	2,01	2,27	2,73	3,62	3,50

Champ couvert

Dans le cadre de l'IPI harmonisé dans les pays de l'UEMOA, et conformément aux recommandations issues de l'atelier de juin 2003, le champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) parmi les activités agricoles alors que cette activité réalisée dans de véritables unités industrielles, est intégrée dans le calcul de l'indice à l'instar du choix déjà effectué par la plupart des pays de l'UEMOA. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les boulangeries industrielles, qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas observées. Toutefois, l'IHPI calculé intègre les matériaux de construction, produits d'une activité industrielle.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries-témoin) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du mois courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn. La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Allé Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Equipe de rédaction : **Muhammed NDIAYE, Ramlatou DIALLO & Mamadou THIOUB**

Collaborateurs : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Nafy KANOUTE, Awa SEYDI & Amadou SALL**

Distribution : **El hadji Malick GUEYE**

Pour toute information, s'adresser au Bureau des Enquêtes de Conjoncture Tél : 33 869 21 39 Fax : 33 824 36 15